



VILLE DE  
LA TOUR - DE - PEILZ  
*Municipalité*

**COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2013**

le 6 février 2013

**Concerne :**

Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2012.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions en suspens au 31 décembre 2012. On précisera qu'il s'agit des motions dont le délai de réponse d'une année a été dépassé.

1. **Motion de M. Georges Kohler** « Promouvoir en priorité une salle de gymnastique omnisports dite « salle double » avec mensurations pour compétitions » (prise en considération le 9 février 1994).

La réponse figurant dans la communication municipale N° 2/2012 reste d'actualité : « *Lors de sa séance du 4 décembre 2002, votre Conseil refusait d'entrer en matière sur le préavis N° 17/2002 relatif au PPA « Les Terreaux », lequel proposait une approche globale de l'insertion d'un futur quartier mixte dans le périmètre concerné, comprenant de l'habitat, des surfaces à destination de l'Administration communale ainsi qu'une extension du parking des Mousquetaires.* » Cependant, dans le cadre de la rénovation du collège de Courbet, la construction d'une salle omnisports est à l'étude. Un projet global devrait être proposé au Conseil durant l'année 2013.

2. **Motion de M. Daniel Krähenbühl** « Année de la Famille – Centre familial de plein air » (prise en considération le 29 juin 1994).

La motion demande à la Municipalité la création sur le terrain de La Faraz d'un coin pique-nique, avec à proximité une place de jeux pour enfants, piste pour patins et planches à roulettes, boulodrome et éventuellement une piste finlandaise sur le pourtour du terrain. Deux projets ont été mis à l'enquête courant 2010 visant, l'un, à l'aménagement de jardins familiaux, l'autre à l'implantation d'une surface de jeu, suscitant tous deux un grand nombre d'oppositions. Le premier projet a été abandonné par la Municipalité. Le second a été mis à l'enquête et la Municipalité vient d'être informée du retrait du dernier recours déposé devant les tribunaux.



## **COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2013 du 6 février 2013**

Le projet peut désormais entrer dans sa phase de réalisation, la Municipalité déposera un préavis durant l'année 2013.

3. **Postulat de M. Alain Grangier** « Domaine de Noville du patrimoine au fardeau » (pris en considération le 25 octobre 2006).

Après avoir organisé une table ronde sur le sujet en septembre 2008, la Municipalité restait dans l'attente du projet définitif de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône auquel est lié l'avenir du Domaine du Fort, désormais situé dans une zone inondable. En effet, le projet cantonal prévoit de recréer un delta naturel, de stopper l'érosion des rives du lac et de favoriser des roselières lacustres, tout en assurant la sécurité contre les crues. Face au Canton, la commune a défendu le principe d'une compensation du fait que son domaine pourrait être rendu inaccessible par le projet et a obtenu gain de cause. En octobre 2011 et janvier 2012, deux séances de travail avec les différents intervenants (Services de l'Etat de Vaud – protection de la nature et faune – Commune) ont eu lieu. Pour répondre aux attentes formulées dans le postulat de M. Alain Grangier ainsi que l'interpellation déposée par M. Jean-Yves Schmidhauser à l'automne 2011, il a été convenu que les Services de l'Etat élaborent deux propositions, soit un déplacement du Fort, soit un échange de terrains avec construction d'un refuge avec l'Etat. Ces propositions ont été soumises aux représentants du Conseil communal lors de la table ronde tenue le 4 septembre 2012. Après avoir analysé les réponses reçues (lire la communication N° 5/2013), la Municipalité déposera un préavis durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013.

4. **Motion de Mme Christiane Rithener** « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait » renvoyée à la Municipalité le 7 décembre 2011.

La Municipalité a informé le Conseil communal lors de sa séance du 12 décembre 2012 que le projet avait pris du retard faute de trouver une solution conciliant les attentes des jeunes concernés par le projet et la limitation des nuisances sur le voisinage. A ce jour, la Municipalité étudie les possibilités d'une réalisation commune avec la Ville de Vevey. Une réponse à la motion de Mme Rithener sera soumise au Conseil durant l'année 2013.

5. **Motion de M. Guy Chervet** « La propriété est aussi une responsabilité » renvoyée à la Municipalité le 15 février 2012.

La réponse municipale est en cours d'élaboration et un préavis sera déposé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :



Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 14 janvier 2013

